

## ENQUETE PUBLIQUE Parc éolien de la BRIE des ETANGS

Marc SCHNELL

Demeurant à : Les ESSARTS lès SEZANNE 51120

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'apprécie le carrefour de CHAMPAUBERT, magnifique sur la voie Napoléon : Sa colonne et ses canons, ses Bâtisses caractéristiques épargnées sont un majestueux repère, visité de nombre de touristes.

C'est aussi la porte d'entrée vers les vignobles de Champagne du Sud-Ouest Marnais.

### **Mais pourquoi donc vouloir y implanter 8 éoliennes, alors que cette source de production d'électricité soulève tant de critiques d'expert, critiques trop souvent justifiées ?**

**-L'éolien est-il écologique ? NON**, contrairement aux prétentions des promoteurs.

Du fait de la grande quantité de CO2 produit pour la fabrication des machines, leur transport, leur levage, leurs socles massifs non démantelés, leurs pales non recyclables.

Du fait surtout de l'intermittence de leur production et donc du secours indispensable des centrales pilotables (gaz, fuel, charbon) qui doivent, en permanence, être maintenues en préchauffage, centrales productrices de GES.

**Le bilan est nettement en défaveur des éoliennes.** Voir la conclusion sur ce point du rapporteur de la commission parlementaire AUBERT.

**-L'éolien est-il efficace ? NON**, car la production n'en est absolument pas pilotable, puisque non prévisible ni régulière. Cela conduit à une augmentation des contraintes de régulation et d'équilibrage des réseaux. Il en découle que, contrairement à ce qu'affirme l'ADEME l'éolien, pas plus que toutes énergies nouvelles connues à ce jour ne pourront rester seules pour l'alimentation en électricité.

**-L'éolien utilise l'énergie gratuite du vent. MAIS l'électricité éolienne est très chère.**

Par le coût très élevé des machines, qui plus est, non fabriquées en France. Mais surtout par les prétentions des promoteurs et **le prix de rachat imposé à EDF. Plus du double du prix moyen courant de production !!** Chère également du fait **des taxes ajoutées, dédiées aux restructurations des réseaux électriques** pour le raccordement des sources éparpillées (**50 milliards d'€**, (estimation RTE).

**-Possibilité d'équilibrer les sources d'énergie éoliennes au niveau de l'Europe ? NON.**

**Impossible** car les pays voisins d'Europe ont un régime de vents globalement similaires ; seule l'Espagne se distingue sur ce point.

**Tous ces points généraux négatifs** s'appliquent bien évidemment au projet de parc de la BRIE des ETANGS, et d'autres encore

## **Mais la lecture du dossier de ce projet soulève d'autres questions, plus spécifiques cette fois, et notamment :**

- **Il est parfaitement choquant** de pouvoir lire dans le document que le **capital social des SEPE est fixé à 1€**. Quelles garanties peut-on attendre de telles sociétés, sachant qu'elles sont destinées à gérer un patrimoine de plusieurs dizaines de millions d'€ ! A la première embuche sérieuse, mise en dépôt de bilan et disparition des garanties et notamment pour ce qui est du démantèlement.

Il convient donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de veiller à ce point précis des garanties qui doivent être assumées à hauteur du patrimoine géré, sur toute la durée des contrats, y compris le démantèlement.

- Concernant le démantèlement, et sauf erreur de ma part, le dossier ne précise pas auprès de quel organisme financier sera fait le dépôt des 50.000€ prévu à cet effet.

Aussi, il conviendra, Monsieur le Commissaire Enquêteur de demander justification et engagement de la société sur ce point. Pourquoi pas à la caisse des dépôts, c'est-à-dire en France.

- En n'oubliant pas, toutefois, que le chiffre de 50.000€ est ridiculement sous-estimé ! Les chiffres réels allant de 200.000 à 450.000 €.

Il serait intéressant d'interroger l'entreprise sur ce point

- **L'implantations des éoliennes est critiquable** sur les points suivants :

Les C1, C7 et C8 sont situées trop près du bois et ne tiennent pas compte des chiroptères qui y trouvent refuge

Les C4 et C5 ne tiennent pas compte des risques de projection de morceaux de glace sur les véhicules circulant sur la D933 (ils sont nombreux). Elles doivent elles aussi être déplacées.

Les C1 et C7 sont, elles, pratiquement installées sur la petite route régulièrement empruntée notamment pour éviter le carrefour de Champaubert.

**Car l'implantation de doit pas être défini en fonction de l'intérêt de tel ou tel propriétaire terrien ; il doit tenir compte de l'intérêt général et notamment de la sécurité de tous.**

- La distance entre les machines et chaque habitation doit faire l'objet d'une étude spécifique.

En effet, les études et recherches faites en Suisse et Allemagne ont mis en évidence la propagation des infrasons depuis la vibration des socles de machines jusque chaque habitation. Avec amplification dans les volumes tels les sous-sols et l'habitat lui-même. De plus, la mise en évidence à été faite, par examen IRM, de l'impact au niveau du cerveau dans les zones voisines de l'audition.

La, le principe de précaution, cher aux français et si souvent mis en avant, prend toute sa justification eu égard aux situations dramatiques et fréquentes rencontrées par nombre de riverains de parcs éoliens. Il est donc très important, Monsieur le Commissaire

Enquêteur, d'exiger du promoteur de prouver de façon certaine et justifiée, par les études et mesures appropriées, que les distances prévues n'apporteraient aucun trouble, d'aucune sorte, aux habitants de Champaubert ou de BAYE.

- Une dernière question qui ne peut qu'intriguer toute personne étudiant ce projet de la BRIE des ETANGS : Pourquoi donc une telle concentration d'éoliennes sur si petit espace, entre 2 villages si rapprochés ? Alors qu'il y a alentour de si grands espaces Et beaucoup trop près des vignes de Champagne que la Charte UNESCO entend repousser au-delà de 10 kilomètres.

Il y a là une situation choquante qui ne peut conduire qu'au refus pur et simple d'un tel projet, si mal étudié.